

Ministres des Cours de *Vienne*, de *Londres* & de *Turin*. Et dans cette conférence, qui a duré près de trois heures, on a délibéré sur les principaux points des instructions que les Puissances alliées donneroient à leurs Ministres aux conférences de paix, & sur les conditions préalables dont il feroit nécessaire d'y convenir avant de conclure une suspension d'armes, tellement que l'Impératrice-Reine fût comme assurée de la restitution des *Pays-Bas*; les Etats-Généraux, de la restitution immédiate des Places occupées sur leur territoire; & le Roi de Sardaigne, de la cession de ce qui lui a été assigné par le Traité de *Worms*; lesquels articles étant établis pour base & fondement de la négociation, on pourroit convenir ensuite de la suspension d'armes. Et comme l'intention des Puissances alliées est de contribuer mutuellement, & de la manière la plus efficace, à leurs avantages respectifs, il a été convenu qu'aucune des Parties n'acceptera de conditions pour elle-même en particulier, qu'autant que les intérêts des autres Parties auront été également consultés & réglés. A l'issuë de la conférence le Baron de Reischach, le Comte de Sandwich & le Comte de Chavannes dépêcherent chacun un Courier à leurs Cours. Du côté de la France on déclare qu'il sera difficile de parvenir au grand ouvrage de la paix, si on ne trouve le moyen de s'entendre sur deux conditions essentielles, dont l'une est la restitution pleine & entière du *Cap-Breton*, dans l'état où il a été conquis, & l'autre une certaine cession contre la restitution des *Pays-Bas*, sauf les arrangements à prendre ultérieurement pour un nouveau reglement des limites de la *Flandres*. De cette matière pacifique passons à d'autres.